

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 98 (2001)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Comptes rendus

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Comptes rendus

## Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture

### Procès-verbal de l'assemblée des délégués du vendredi 23 février 2001

Elle s'est tenue Buffet de la Gare de Chambrelieu, le vendredi 23 février 2001 à 20 h, avec l'ordre du jour suivant:

1. Salutations.
2. Appel.
3. Procès-verbal de l'assemblée 2000.
4. Correspondance.
5. Rapports: du président, du caissier, des vérificateurs des comptes.
6. Nomination des vérificateurs 2001.
7. Rapports: de l'inspecteur cantonal, du responsable de la vulgarisation, du responsable de l'élevage, de la responsable du contrôle du miel.
8. Activités 2001 / 15<sup>e</sup> SAR.
9. Site de Cernier.
10. Analyse des miels.
11. Budget 2001.
12. Assemblée des délégués SAR.
13. Divers.

#### Salutations

Le président Didier Gigon ouvre l'assemblée à 20 h 10 en saluant les participants.

#### Appel

La liste des présences porte la signature de quinze membres. Excusé: Willy Debély. Absente: section de la Béroche.

#### Correspondance

L'assemblée prend connaissance des lettres suivantes:

- Remerciements de la direction de l'exposition Floris pour notre participation.
- Remerciements de la FCNA à Rose et Eric Aubry pour l'organisation de la visite de leur rucher lors de l'assemblée de la FSSA.
- Demande de soutien de la fondation du Parc suisse de la domestication de Cernier.
- Remerciements de la FCNA à la section de La Côte neuchâteloise pour l'organisation de la journée cantonale.
- Lettre de remerciements de l'Université de Neuchâtel pour notre soutien à un projet d'étude sur les plantes transgéniques.
- Lettre d'invitation de la Fédération vaudoise pour l'inauguration du label « Miel du Pays de Vaud ».

#### Rapport du président

Le président Didier Gigon déplore la disparition des membres suivants: MM. Théo Muller, président d'honneur de notre fédération; Jean-Paul Hennet et Philippe Robert, de La Chaux-de-Fonds; Walter Hinzi, des Montagnes neuchâteloises; Pierre Bellenot et René Collin, du Val-de-Ruz. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Puis il nous donne un petit aperçu « apicole » de l'année 2000: printemps hâtif et doux qui favorisa le développement de nos colonies et activa la floraison. Pour les colo-



nies prêtes au bon moment, une belle récolte de miel de fleurs. Après un mois de juin sec et chaud, juillet fut un mois froid et pluvieux qui stoppa la miellée, anéantissant tous nos espoirs de récolte de miel de sapin, tant attendue par notre clientèle. Les mois suivants furent utilisés pour les traitements et le nourrissage de nos abeilles.

La fédération a participé à l'exposition horticole, viticole et des produits du terroir Floris, qui s'est tenue dans les halles de Polyexpo de La Chaux-de-Fonds, du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2000. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré bénévolement durant ces quelques jours. Un merci tout spécial à Daniel Deleury, qui ne ménagea ni son temps ni sa peine pour la parfaite organisation de notre stand FCNA. Le dimanche matin 9 juillet, le comité s'est réuni aux Bardots, dans le rucher de la famille Aubry, suivi ensuite de la réception du comité de la FSSA pour une visite amicale après leur séance qui a eu lieu à la Vue-des-Alpes. Malgré un temps pluvieux et froid, la rencontre fut chaleureuse, grâce à l'amabilité et l'hospitalité de Rose et Eric. Notre président déplore toutefois le grand nombre d'absents non excusés de notre comité.

La journée cantonale a été organisée de main de maître par la société de la Côte neuchâteloise. Nous avons pu découvrir et apprécier les talents culinaires de son président, Philippe Küpfer. Très belle journée passée sur les bords du lac.

Notre bureau s'est réuni plusieurs fois afin de traiter différents problèmes, dont celui de l'analyse positive des miels de deux apiculteurs neuchâtelois. Heureusement, après beaucoup d'effervescence, aucune trace d'antibiotique n'a été décelée lors du contrôle par le laboratoire de Zurich.

Les 17 et 18 mars 2001 aura lieu le 125<sup>e</sup> anniversaire de la SAR à Grangeneuve. Le président espère que de nombreux apiculteurs neuchâtelois se rendent chez nos collègues fribourgeois à l'occasion de cette fête liée à l'assemblée des délégués SAR.

Avant de conclure son rapport, Didier Gigon tient à remercier le caissier Michel Fahrny et le secrétaire pour leur excellent travail et leur précieuse collaboration.

### **Rapport du caissier**

Michel Fahrny nous donne lecture des comptes 2000 de la fédération. Ceux-ci bouclent avec une augmentation de la fortune de Fr. 235.65. Celle-ci s'élève au 31 décembre 2000 à Fr. 25 354.57.

### **Rapport des vérificateurs**

La société de la Côte neuchâteloise était désignée pour vérifier les comptes 2000. Ils ont été trouvés en ordre et son porte-parole, Philippe Küpfer, demande à l'assemblée de les accepter avec remerciements au caissier.

Les trois rapports ci-dessus sont acceptés par l'assemblée.

### **Nomination des vérificateurs**

Pour les comptes 2001, c'est au tour de la section du Val-de-Ruz de désigner deux vérificateurs.

### **Rapport de l'inspecteur cantonal**

Dans son préambule, Pierre Paratte rappelle que l'année 2000 a été très précoce et, dans l'ensemble, une belle récolte de miel de printemps a eu lieu. Juillet a été pluvieux et a contraint plusieurs apiculteurs à nourrir les colonies. Peu ou pas de miel de sapin sur l'ensemble du canton.

*Etat sanitaire*: Noséma: rien à signaler. Aucun cas d'acariose des trachées n'a été déclaré. Varroase: la varroase n'est certainement pas étrangère à la diminution de 13 % des colonies dans notre canton depuis le recensement de 1999. La situation devient inquiétante, les traitements aux différents acides donnent lieu à bien des discussions.

À la demande de l'assemblée des inspecteurs de ruchers et sur conseil de M. Gobat, vétérinaire cantonal, il a été décidé de mettre à disposition des apiculteurs du Périzin. Commande a été faite et le produit est en vente auprès des inspecteurs de cercle au prix



de revient, soit Fr. 27.– le flacon (suffisant pour traiter une fois dix ruches). La remarque est toujours la même: à quand le produit miracle?

Quatre cas de loque américaine ont été découverts dans le Val-de-Travers lors de la journée d'inspection du 6 mai 2000. Les territoires des communes de Môtiers, Saint-Sulpice, Buttes, Boveresse et Fleurier ont été mis sous séquestre.

Deux journées d'inspection de tous les ruchers ont eu lieu, soit le 6 mai pour le cercle N° 3 (Val-de-Travers), et le 27 mai pour le cercle N° 6 (La Chaux-de-Fonds). L'inspecteur cantonal remercie tous les inspecteurs de leur travail en profondeur, ce qui a permis de découvrir les cas de loques. Ces inspections systématiques de tous les ruchers par district, mises en place il y a quelques années, portent leurs fruits. Il tient à relever la bonne collaboration des apiculteurs qui, à part quelques rares exceptions, réservent un accueil cordial aux inspecteurs.

*Trafic d'abeilles*: Aucune importation de reines n'a eu lieu. Les éleveurs se sont rendus dans les stations de Vermeiliez, Tovassières et au Mont-Dar. La station de Moléson n'a pas été ouverte en 2000. Les moniteurs-éleveurs se sont rendus à la station de Bonatschiesse.

### *Recensement des ruchers*

| Cercle N°<br>District | Apiculteurs |           | Ruchers |           | Colonies |              |
|-----------------------|-------------|-----------|---------|-----------|----------|--------------|
|                       | 1999        | 2000      | 1999    | 2000      | 1999     | 2000         |
| 1. Neuchâtel          | 42          | 49        | 44      | 52        | 316      | 346          |
| 2. Boudry             | 74          | 73        | 92      | 93        | 840      | 762          |
| 3. Val-de-Travers     | 60          | 59        | 76      | 72        | 619      | 473          |
| 4. Val-de-Ruz         | 57          | 61        | 75      | 78        | 795      | 648          |
| 5. Le Locle           | 47          | 46        | 56      | 55        | 560      | 493          |
| 6. La Chaux-de-Fonds  | 63          | 63        | 66      | 67        | 599      | 512          |
| Total canton          | 343         | 351<br>+8 | 409     | 417<br>+8 | 3729     | 3234<br>-495 |

*Inspecteurs*: Les inspecteurs de cercles et les inspecteurs suppléants se sont réunis le 9 mars 2000 à La Tourne pour une assemblée générale à laquelle participa le vétérinaire cantonal, M. Gobat.

François Farine, inspecteur suppléant du cercle 1, a présenté sa démission. M. Paratte le remercie au nom de l'inspectorat pour le sérieux du travail qu'il a toujours effectué et lui souhaite un prompt rétablissement.

*Conclusion*: l'inspecteur cantonal remercie tous les collaborateurs qui lui ont, à divers titres, accordé leur soutien dans l'accomplissement de sa tâche.

### **Rapport du responsable de la vulgarisation**

Michel Fahrny nous lit son rapport sur les activités 2000.

Cette saison a été caractérisée par des pertes importantes de colonies, spécialement durant l'hiver 1999-2000. Certaines colonies ont eu de la peine à se développer et, de ce fait, ont manqué la récolte. D'autres, plus précoces, ont engrangé du miel, plus particulièrement du miel d'érable.

Le varroa est toujours omniprésent et la lutte continue, alternative de préférence.

Les deux conseillers apicoles ont dispensé des cours auprès des apiculteurs des sections. Ils ont participé à des visites de ruchers organisées pour les apiculteurs ou pour des classes d'école, ou encore dans le cadre de passeport-vacances.

Gilbert Dey a reconduit un cours pour débutants. Un grand nombre d'élèves se sont inscrits. Qu'il soit remercié pour son dynamisme et sa disponibilité.



Les conseillers et moniteurs ont animé un stand, avec l'aide de nombreux apiculteurs du canton, dans le cadre de l'exposition Floris, sous l'égide de la FCNA. Ce fut un succès.

Michel termine son rapport en souhaitant à tous une bonne récolte 2001 !

### **Rapport du responsable des moniteurs-éleveurs**

François Mojon nous livre son rapport d'activité 2000.

Pour l'organisation de l'année, les moniteurs se sont retrouvés le 7 avril (avec les épouses) dans un décor magnifique, parsemé de pissenlits et du blanc des cerisiers en fleur, dans le petit havre de paix d'Yves et Hélène, dans la Béroche.

Lors de la journée de formation et de pointage, M. William Schneeberger nous a honorés de sa présence. Tous les moniteurs y ont participé. Plusieurs moniteurs ont perdu des reines de valeur, sans pouvoir malheureusement en tirer un enseignement valable, tant les avis et les causes divergent.

Activités dans les stations: Bonatchiesse: 159 ruchettes; Tovassière: 231 ruchettes; Vermeilley: 60 ruchettes; Mont-Dar: 207 ruchettes; total: 657 ruchettes montées en station. Fécondation moyenne pour les quatre stations: 80%.

La distribution de couvain a été bonne en général; essayons de l'améliorer, de se faire connaître davantage dans quelques régions du canton. Une quinzaine d'éleveurs se sont retrouvés le 15 septembre au Mont-Dar pour partager leurs joies et leurs peines de la saison 2000.

### **Rapport de la responsable du contrôle du miel**

Rose Aubry signale que 45 échantillons de miel ont été contrôlés, pour un total de 4575 kg provenant de 543 ruches. Moyenne par colonie: 8,425 kg. 5337 labels ont été délivrés et Fr. 1210.90 payés à la SAR. Un échantillon a été refusé avec un taux de 19% d'humidité. Détail par section: La Béroche: 6 échantillons, 862 kg; La Chaux-de-Fonds: 14 échantillons, 1173 kg; Montagnes neuchâteloises: 5 échantillons, 535 kg; Val-de-Ruz: 20 échantillons, 2005 kg.

Rose nous avise que les labels seront à nouveau numérotés dès cette année. L'apiculteur qui effectue le contrôle calculera approximativement le nombre de labels nécessaire, selon qu'il utilise des emballages de 1 kg, 500 g ou 250 g. Nombre maximum de labels: quatre fois le poids du miel contrôlé.

Concernant la vente du miel, Rose demande plus de sérieux: il y a encore beaucoup trop de miel, contrôlé ou non, avec un étiquetage non conforme selon l'ordonnance des denrées alimentaires. Elle nous rappelle l'importance de la traçabilité du produit par l'indication, outre du nom et adresse du producteur, de celui du lot (cf. voir le procès-verbal FCNA 2000, paru dans la *Revue* d'avril, pages 128-133).

Le concours de dégustation du miel lors de la journée cantonale a surpris plus d'un participant. Rose a été quelque peu déçue par les résultats, qui démontrent que les apiculteurs ne connaissent que le miel qu'ils récoltent et ignorent celui de leur collègue. Plusieurs personnes se sont approchées de Rose pour lui demander d'organiser un cours de dégustation dans les sections. Elle répète qu'elle est à disposition des sociétés pour toute information ou collaboration. Les présidents des sections peuvent sans autre la contacter.

### **Activités 2001**

En 2001, il n'y aura pas de journée cantonale (tournus bisannuel).

Le président souhaite que la prochaine séance de comité soit organisée dans un rucher d'un membre du comité. François Mojon propose son rucher pour cette prochaine séance.

Le 125<sup>e</sup> anniversaire de la SAR se déroulera à Grangeneuve les 17 et 18 mars 2001. Suite à la lettre du 1<sup>er</sup> décembre 2000 de la SAR concernant la recherche d'annonceurs pour la *Revue* de mars et la distribution de billets de tombola aux sections, le bureau du comité a décidé d'avertir les sections par écrit et de leur demander que chacune



fournisse une demi-page d'annonces jusqu'au 25 janvier, le quota pour notre fédération étant fixé à trois pages. Grâce à la compréhension de quelques sections, nous avons pu transmettre cinq pages d'annonces au responsable SAR, d'une valeur de Fr. 2000.—. Un remerciement spécial à notre président Didier qui, à lui seul, a trouvé des sponsors pour une valeur de Fr. 1200.—.

Par une lettre adressée à notre président, la section de la Béroche fait part de sa désapprobation sur la manière « dirigiste » dont le comité FCNA a imposé le nombre d'annonces aux sections. Elle signale que cette décision aurait dû être traitée à une assemblée des délégués. De plus, elle aurait préféré lire dans la *Revue* de mars des articles concrets sur les abeilles plutôt que des publicités de remplissage. Elle a toutefois transmis une annonce d'une demi-page à Fr. 200.—, que la société offre. Le soussigné précise que le laps de temps entre la réception de la lettre de la SAR et le délai pour le retour des annonces ne permettait pas de convoquer une assemblée des délégués, sachant qu'il y avait encore les fêtes de fin d'année ! D'autre part, il est signalé que les sponsors contribuent à diminuer les coûts de cette manifestation, ce qui se reportera bénéfiquement sur les participants. Quant aux billets de tombola, seules les sections de plus de cinquante membres en ont reçu ; la section de la Béroche n'est donc pas concernée (mais ce dernier point n'était pas connu de la fédération au moment de l'envoi de la lettre).

### Site de Cernier

Une nouvelle lettre de la fondation du parc de domestication L'Aurorchs de Cernier nous demande un soutien à leur projet de créer un rucher. Le président signale qu'il a eu une entrevue avec le responsable de la fondation et le président de la section du Val-de-Ruz. Nous répondrons que la fédération soutiendra moralement la création d'un rucher dans cette fondation, mais que nous ne pourrions pas nous engager ni financièrement ni pratiquement, n'ayant pas les moyens nécessaires.

### Analyse des miels

Deux apiculteurs ont interpellé la fédération suite à des contrôles de miel effectués le 20 juin 2000. Les échantillons ont été contestés pour contenir une substance antimicrobienne (sulfaméthoxypyridazine) interdite en Suisse en quantité supérieure à la tolérance légale. Ils ont fait opposition, en demandant une analyse complémentaire de leur échantillon prélevé en juin. Ces deux apiculteurs ont fait analyser à leurs frais un échantillon de la deuxième récolte : aucune substance interdite n'a été décelée ! Début décembre, ils reçoivent une réponse à leur opposition : les analyses ayant été effectuées par le Service de protection de la consommation du canton de Genève, le laboratoire de Neuchâtel s'est adressé à ceux-ci pour prendre position sur les oppositions. Le laboratoire genevois n'étant pas en mesure de confirmer ses premiers résultats, les analyses ont été confiées au Laboratoire cantonal de Zurich. Ce dernier n'a décelé aucune présence de sulfaméthoxypyridazine. Ces mêmes analyses montrent par contre la présence de sulfanilamide en quantité infime. Le laboratoire précise qu'il pourrait être un produit de dégradation de l'herbicide asulam et que des études sont actuellement en cours pour confirmer ce fait. Suite à ces résultats, le laboratoire cantonal neuchâtelois accepte les deux oppositions de nos apiculteurs et retire la contestation de miel contaminé.

Ces différents éléments incitent la fédération à écrire une lettre au chimiste cantonal de Neuchâtel pour lui dire notre étonnement sur la manière dont l'affaire a été traitée. En effet, le Service de protection genevois ne semble pas être en mesure d'établir des analyses de miel fiables. L'utilisation du test de Charm n'est pas appropriée pour détecter les sulfamides dans le miel, car la proportion d'échantillons faussement positifs est trop élevée. Par contre, le laboratoire de Zurich a justement mis en service un nouveau système, le HPLC, qui est utilisé comme un spectromètre détecteur de mesure. Nous demandons donc au chimiste cantonal de prendre les mesures nécessaires pour le choix du laboratoire d'analyse, afin que les problèmes qu'ont vécus nos deux apiculteurs ne



se reproduisent plus. En effet, ces derniers n'ont pu commercialiser leurs miels et le préjudice qu'ils ont subi, tant moral que financier, est grand.

### **Budget 2001**

Michel nous signale que le budget 2001 prévoit un bénéfice de Fr. 11.25.

### **Assemblée des délégués SAR**

Le président distribue les feuilles de déplacement pour l'assemblée des délégués. Il invite également les apiculteurs à se rendre nombreux à cette fête et à utiliser le bulletin d'inscription encarté dans la *Revue* de janvier-février.

Eric Aubry demande que la SAR donne les résultats des comptes d'Apimondia. Le président fera cette demande lors de la prochaine séance SAR avec les présidents des fédérations.

### **Divers**

Pierre Paratte signale qu'un séquestre sera déclaré entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2001 en raison du feu bactérien. Les régions touchées ne sont pas encore connues, mais il faut compter sur tout le littoral et le Val-de-Ruz. Des informations suivront.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22 h 25.

**Le secrétaire: Daniel Deleury**

---

## **Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture**

### **Assemblée des délégués du samedi 17 février 2001, à Maracon**

A 14 h 05, dans la magnifique salle communale de Maracon, le président Jean-Michel Tenthorey ouvre la 94<sup>e</sup> assemblée des délégués en apportant les salutations d'usage.

Toutes les sections sont représentées. Une soixantaine de personnes, délégués, membres honoraires et invités confondus ont pris part à nos débats.

Une minute de silence est respectée en l'honneur des collègues disparus, tout particulièrement à la mémoire de Félix Grognuz, qui nous avait reçus lors de la dernière assemblée des délégués.

### **Allocution du président**

Avec humour, Jean-Michel Tenthorey dit qu'il aurait pu résumer son rapport par une abréviation utilisée par de nombreuses sections RAS, ce qui lui aurait permis d'être bref; cependant, avec sa verve habituelle, il traite quelques points essentiels.

*Caisse acariens RAS* : Rien Absolument Sûr pour traiter nos colonies agressées par le varroa. Le système mis en place est satisfaisant, mais n'offre pas à nos apiculteurs « le produit miracle ».

*Comptoir suisse RAS* : Là, il inverse le A et le S. Réel Succès Associatif! Le dévouement des sections participantes à la manifestation lui assure succès et réussite. Un grand merci à tous.

*Label « Miel du Pays de Vaud » RAS* : Restons Attentifs et Sérieux. La marque est enregistrée auprès de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle. Elle est propriété de notre fédération. Le comité a été agréablement surpris par le nombre d'apiculteurs intéressés à utiliser le label « Miel du Pays de Vaud ». Il est important de ne pas galvauder les garanties que ce dernier doit apporter au consommateur.

*Faits marquants RAS* : Réelle Arnaque aux Sulfamides. Des analyses erronées, une transmission des résultats par l'OFSP hâtive et une diffusion édifiante de l'information par les médias ont permis de souiller l'image du miel suisse. Bravo à tous, sachez que



la grande majorité des apiculteurs respectent les abeilles et les produits de la ruche. Ils sont profondément choqués par l'attitude de certains.

La président termine son rapport en remerciant tous ceux qui œuvrent au bon fonctionnement de notre fédération et de l'apiculture, les instances dirigeantes de notre canton et les services concernés qui sont à l'écoute de nos préoccupations. Il souhaite à chacun une année apicole RAS: Récolte Abondante Souhaitée.

### Rapport du caissier

Henri Geissbühler distribue un relevé des comptes 2000. Les comptes de la fédération font apparaître un bénéfice de Fr. 1012.35. Au 31 décembre 2000, notre fortune se monte à Fr. 14 369.46.

La caisse des acariens présente un fonds de Fr. 121 761.15, soit une augmentation de Fr. 3808.10 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Le compte label « Miel du Pays de Vaud » boucle avec un déficit de Fr. 2356.40, mais nous détenons un stock de labels pour plusieurs années.

Pour 2002, les cotisations restent fixées à Fr. 6.– par membre.

Les comptes ont été vérifiés par M<sup>me</sup> Marguerite Schertenleib et M. Jean-Claude Chan-son, respectivement des sections de Moudon et Morges. De leur rapport il ressort que, sur la base des pièces justificatives, les comptes sont exacts et correctement tenus. Ces comptes sont acceptés par l'assemblée et décharge en est donnée au caissier, au comité et aux vérificateurs.

### Vulgarisation

Jean-Claude Rossier précise que l'année dernière a vu la mise sur pied d'un cours centralisé pour débutants en apiculture. Plus de soixante participants et participantes, dont une dizaine de jeunes filles et garçons, ont suivi durant trois samedis les cours théoriques donnés à l'Ecole d'agriculture et de viticulture de Marcelin-sur-Morges. La pratique s'est déroulée sur quatre samedis aux ruchers de Marcelin et environs, de Bal-laigues et de Blonay. La FVA a trouvé dans l'organisation de ces cours une bonne méthode pour une approche rapide à l'apiculture, gage d'intérêt pour nos sections dans le recrutement de nouveaux membres qui, à l'heure actuelle, font cruellement défaut. Mais n'oublions pas les autres cours de vulgarisation qui se donnent, par petits groupes, le reste du temps, aux quatre coins du canton. Une liste des participants au cours est à disposition des sections. Il termine son rapport en remerciant sincèrement toutes les personnes qui ont contribué au succès de ce cours de formation, notamment les conseillers et moniteurs apicoles, les apiculteurs qui ont mis à disposition leurs ruchers, la direction de l'Ecole d'agriculture et de viticulture de Marcelin, son chef de cuisine et son équipe.

*Cours pour débutants 2001.* Vu le grand succès du cours 2000, un nouveau cours pour débutants a été mis sur pied. La théorie sera donnée à l'Ecole de Marcelin, les samedis 24 mars, 31 mars et 7 avril, de 9 h à 16 h. La pratique suivra sur deux ou trois samedis, en mai-juin. Coût du cours, Fr. 50.– par participant, possibilité de prendre le repas de midi sur place pour le prix de Fr. 20.–. Chacun est prié de faire de la publicité dans sa région.

### Moniteurs-éleveurs

Pierre-André Bonzon relève que, le contingent à peine complété avec l'arrivée de Michel Groux et Alain Jufer, le répit fut de courte durée. Après dix-huit ans de bons et loyaux services, une santé chancelante a contraint le collègue et ami Gérard Reichenbach à donner sa démission. Gérard est remercié pour son travail. Par sa bonhomie, ses connaissances et son enthousiasme, il a marqué son empreinte dans le fief des sélectionneurs. Au cours de la saison passée, les moniteurs ont démontré que le varroa n'est pas leur seule préoccupation. Au contraire, ils ont compris que la sélection de lignées dynamiques et prolifiques favorisait la lutte contre cette parasitose et le maintien de leur cheptel. Ils n'ont pas ménagé leur peine en donnant trente-trois séances de cours d'éle-



vage, de vulgarisation ou initiation pour débutants. L'organisation du travail et la répartition des tâches au sein du groupement sont aujourd'hui assimilées. La préparation des ruches à mâles revêt une importance capitale dans la sélection. Avec plus de 2400 ruchettes montées la saison dernière, la station de Vermeilley occupe la pole position du taux de fréquentation des stations de fécondation romandes. Pierre-André Bonzon rappelle que les moniteurs sont tenus de fournir le couvain sélectionné à tous les apiculteurs éleveurs.

Suite à la circulaire envoyée aux sections, quatre candidats moniteurs se sont annoncés. Si d'autres personnes étaient encore intéressées, il est grand temps de se manifester. Pour cette saison, aucun moniteur ne sera nommé, mais les candidats suivront un cours d'élevage, puis seront visités afin de tester leurs capacités et surtout définir leur motivation. Un seul poste est à repourvoir pour l'instant, mais avec les départs prochains dus à la limite d'âge, des places seront à prendre. Avis aux amateurs!

### **Contrôle du miel**

**SAR :** Michel Renevier fait le bilan de l'an 2000, qui n'a pas été l'année du siècle sur le plan de la quantité de miel récolté. Il semble y avoir eu un assez grand contraste entre nos régions. Le nombre de contrôles analytiques en 2000 a été supérieur à l'année précédente, et c'est réjouissant. En 2000, nous avons effectué 458 contrôles (1999: 348) pour 109 565 kg de miel (1999: 83 131 kg). Il s'est vendu 6751 labels SAR. Malheureusement, onze échantillons, soit 2255 kg de miel, ont été refusés pour un taux d'humidité allant de 18,8 à 20 %. Cas assez rare, du miel d'été a été refusé. Bien que l'on puisse quand même tirer un bilan positif de ces résultats, malgré l'année assez pluvieuse que nous avons eue, continuons à promouvoir le contrôle du miel et à convaincre nos collègues apiculteurs qui hésitent à faire contrôler leur récolte.

**« Miel du Pays de Vaud » :** Bernard Cherpillod présente le bilan du nouveau label de la FVA, introduit pour la récolte 2000. Huitante-cinq apiculteurs ont souscrit pour l'utilisation de la marque « Miel du Pays de Vaud » en faisant contrôler environ 23 000 kg de miel (par la SAR) et en achetant 19 951 labels. Le règlement prévoit que 1 % des échantillons des utilisateurs de la marque soit analysé par un laboratoire, et que 5 % des locaux d'extraction et de stockage soient contrôlés. A la suite des accusations tapageuses et erronées de miels suisses contenant des concentrations trop élevées de résidus de sulfamides et d'antibiotiques, et dans le but de valoriser la marque « Miel du Pays de Vaud », les contrôles ont été renforcés. Trente-neuf miels, soit le 45,88 %, ont été analysés, dix-sept par le Laboratoire cantonal et vingt-deux par le Centre ORIPH à Pomy. Sept exploitations, soit 8,23 %, ont été visitées par un responsable de la marque. Tous ces examens et contrôles ont répondu favorablement aux exigences des règlements et de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires. A la vue de ces résultats encourageants, nous osons espérer que la saison prochaine vous serez encore plus nombreux à apposer le label « Miel du Pays de Vaud » sur vos pots de miel. Pour l'acheteur, ce label facilement identifiable est une promesse de qualité.

**Inauguration du label « Miel du Pays de Vaud » :** Cette manifestation aura lieu le samedi 28 avril 2001, à l'Ecole d'agriculture et de viticulture de Marcelin. Programme: 9 h, conférence de presse; 11 h 30, inauguration du label; 12 h, apéritif; 12 h 30, repas. Quelques personnalités ont été invitées. Les sections et le comité FVA paient le repas. Des cartes de fête à Fr. 40.- ont été remises aux sections, au prorata de leur effectif. La carte de fête comprend l'apéritif, le repas et les boissons non alcoolisées. Venez nombreux à cette fête, les conjointes seront les bienvenues.

### **Etat sanitaire du rucher vaudois**

Pierre-André Bonzon, inspecteur cantonal. Selon des sources dignes de foi, la densité des colonies par kilomètre carré est nettement supérieure en Suisse par rapport à nos voisins européens. L'apiculture vaudoise est semble-t-il encore suffisante pour assurer la pollinisation des cultures et de la flore naturelle. Depuis l'invasion du varroa, nous assistons d'année en année au déclin de notre hobby. L'automne 1999 et le printemps



2000 ont vu la disparition de plus de 30 % des colonies dans certaines régions. Selon les chiffres du registre cantonal vaudois, on dénombre aujourd'hui 1170 apiculteurs pour 14000 colonies, soit une diminution de l'ordre de quelque 200 apiculteurs et 4000 ruches depuis 1993. Cette hémorragie inexorable ou perte d'intérêt pour l'élevage des abeilles se poursuivra sans doute quelques années encore. La moyenne d'âge des apiculteurs augmente car la relève se fait maigre, malgré les efforts consentis par nos associations. Trop de propriétaires de ruches sous-estiment encore les exigences d'une lutte efficace contre le varroa. En bref, les amateurs que nous sommes doivent sans cesse se perfectionner et assurer un suivi des ruches sans faille.

Dix cas de loque américaine et quatre cas de loque européenne ont été déclarés. Les ruches touchées sont implantées dans des zones à risque, où des cas similaires avaient déjà été découverts antérieurement. Les maladies cryptogamiques ont été moins répandues qu'en 1999. Les conditions météo sont probablement à l'origine de cette amélioration temporaire. Pas de noséma, ni d'acariose des trachées annoncée; les traitements acaricides contre la varroase sont aussi efficaces contre cette dernière.

*Acaricides et traitements d'actualité*: les bandes à base de fluvalinate ou de flumethrin (Apistan et Bayvarol) n'ont aujourd'hui plus l'effet escompté. Le parasite manifeste une accoutumance sévère à ces molécules. Le coumaphos (Périsin) présente aussi de graves dangers. Il ne peut être utilisé plusieurs années consécutives car des résistances se développent rapidement. D'autre part, on assiste à une accumulation non négligeable de toxines au niveau de la cire. Les acides organiques et les huiles essentielles sont et seront encore efficaces, tant que nos chercheurs n'auront pas trouvé la solution. Pour l'instant, la lutte alternative donne satisfaction aux apiculteurs aguerris à la méthode préconisée par Liebefeld. Encore faut-il respecter et appliquer toutes les mesures requises. Un bon nombre de détenteurs ne comprend toujours pas la nécessité du traitement hivernal (période sans couvain). L'inspecteur cantonal exhorte les apiculteurs à n'utiliser que les produits autorisés, même si l'attrait d'autres procédés reste tentant. L'affaire des antibiotiques n'est-elle pas une leçon et un avertissement? A quand les traces d'autres produits chimiques ou acaricides dans nos miels?

Avec la modification de l'Ordonnance fédérale, l'introduction du contrôle d'effectif des colonies d'abeilles et la suppression des laissez-passer, trop d'apiculteurs oublient leurs obligations. Si la patience est la mère des vertus, nos autorités sanitaires et politiques ne sauraient tolérer plus longtemps les écarts répétés de certains.

Cette saison débute avec des exigences nouvelles: la lutte contre le feu bactérien génère la mise sous séquestre d'une bonne partie du territoire cantonal, du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin. Vu l'impact économique d'une telle mesure, les apiculteurs sont dans le collimateur des arboriculteurs et des instances cantonales de surveillance. Celui qui contreviendra aux interdictions préfectorales sera sévèrement sanctionné. Avant tout transfert d'abeilles, l'apiculteur s'annoncera et s'informerait des séquestres en vigueur auprès des inspecteurs de ruchers respectifs.

## Comptoir suisse 2000

A déjà fait l'objet d'un communiqué, voir la *Revue suisse d'Apiculture* N° 11-12/2000, page 426.

## Comptoir suisse 2001

Il se déroulera sur dix jours, du 14 au 23 septembre. Les jours ouvrables, les stands seront ouverts jusqu'à 21 h. Le tirage au sort du jour et de la section, fait par la main neutre de M<sup>me</sup> Renevier, a donné le résultat suivant: vendredi 14, Nyon; samedi 15, Jorat; dimanche 16 (Jeûne fédéral), Cossonay; lundi du Jeûne, Les Alpes; mardi 18, Avenches; mercredi 19, Bière; jeudi 20, Gros-de-Vaud; vendredi 21, La Menthue; samedi 22, Pays-d'Enhaut; dimanche 23, Moudon.



## Prise de position du Centre de recherches apicoles concernant le *Gaicho*

M. Jean-Daniel Charrière n'ayant pu assister à notre assemblée, Jean-Claude Rossier nous donne lecture de la prise de position du Liebfeld. Le *Gaicho* est le nom d'un produit de protection des plantes commercialisé par la firme Bayer et contenant la matière active imidaclopride. Cet insecticide fait partie de la nouvelle famille d'insecticides des chloronicotinyles et permet de lutter efficacement contre différents ravageurs devenus résistants à d'autres insecticides. Le produit *Gaicho* sert au traitement des semences et permet par action systémique de protéger les jeunes plants contre les ravageurs piqueurs (puceron du feuillage, altise). A la suite de l'utilisation de ce produit, des apiculteurs du centre et du centre-ouest de la France ont observé dès 1993 une baisse de plus en plus importante de leur récolte de miel de tournesol. Ces baisses de récolte sont attribuées à des pertes de butineuses au moment de la floraison de la culture. Les enquêtes réalisées sur le terrain ont montré la nécessité d'une concentration élevée pour statuer sur les effets éventuels du traitement sur la population des abeilles. En 1998, un programme de recherches, de près de 6 millions de FF, a été mis sur pied. Sur l'ensemble des expérimentations conduites sur le terrain, dans une situation de comparaison entre sites traités au *Gaicho* et sites témoins, aucune différence notable n'est apparue. Les expérimentations effectuées en conditions contrôlées (tunnel, labo) font état d'effets significatifs sur différents aspects de la biologie et du comportement des abeilles. Dans l'attente de résultats d'études scientifiques complémentaires, le ministre français de l'Agriculture a décidé en janvier 1999 de retirer de façon provisoire l'autorisation de traiter les semences de tournesol au *Gaicho*.

*Situation en Suisse:* Le *Gaicho* a obtenu une homologation pour le traitement des semences de betteraves; pour le maïs, l'homologation est provisoire et aucune demande n'a été déposée pour le tournesol. A ce jour, aucune étude scientifique ne permet de conclure à un effet indiscutable de l'imidaclopride ou de ses métabolites sur les abeilles et la production de miel. Inversement, il n'est pas possible d'exclure totalement l'effet de l'imidaclopride ou de ses métabolites, compte tenu de l'effet toxique à faible dose en rapport avec des concentrations potentiellement présentes dans les plantes à l'époque du butinage. D'autres raisons pour l'affaiblissement des colonies doivent être envisagées, comme par exemple les variétés de tournesol, les conditions climatiques et pluviométriques notamment, les aspects sanitaires des abeilles (varroa, viroses, septicémie) ou d'autres intoxications potentielles.

Le Centre de recherches de Liebfeld entretient des contacts étroits avec ses collègues français et allemands pour profiter au mieux de leurs expériences.

## Challenge

Dorénavant, la médaille d'or d'Apimondia 1995 sera transmise année après année à la section qui reçoit l'assemblée des délégués. Jean-Michel Tenthorey remet solennellement cette médaille à Rémy Destraz, président de la Haute-Broye.

## Vérification des comptes 2001 et assemblée 2002

Les sections de Moudon et Nord vaudois sont désignées pour vérifier les comptes 2001 et, selon le tournus, la section des Alpes pour mettre sur pied l'assemblée des délégués 2002, fixée au samedi 9 février.

## Ont également pris la parole

M. Jean-Claude Serex, syndic de Maraçon, nous présente sa commune. Maraçon se situe à l'est du district d'Oron, sur un promontoire (883 m) entre la Broye et la Mionne. Ses 330 hectares s'étalent entre les communes vaudoises d'Ecoteaux et de La Rogivue, et les communes fribourgeoises de Remaufens et de Saint-Martin. Les premiers souvenirs du village remontent à 1236. En 1911, suite à une grande sécheresse, la commune



décide d'acquérir des droits d'eau sur le flanc du Nirmont. Des captages et une conduite d'environ 7 km furent construits afin d'acheminer le précieux liquide jusqu'à un réservoir situé au point culminant de la localité. Aujourd'hui, Maraçon héberge 342 habitants, dont 62 enfants en âge de scolarité. Depuis quelques années, la commune connaît une explosion démographique sans précédent. Les infrastructures de Maraçon sont, pour une commune de cette taille, très développées : deux stations d'épuration, une salle villageoise récente pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes, une église réformée construite en 1823, une chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle, un refuge forestier et un stand de tir à 300 m. La Poste ayant décidé de fermer ses locaux, c'est un employé communal qui se charge de la distribution du courrier, ainsi l'administration communale se mue en bureau de poste chaque matin. Récemment, La Rogivue a fait le premier pas en vue d'une fusion avec Maraçon. Les deux localités collaborent déjà activement.

*M. Fernand Bovy, délégué SAR*, apporte les salutations du président de la SAR. Il félicite et remercie la FVA d'inviter la SAR à participer à nos assemblées des délégués. Ces contacts sont toujours appréciés et enrichissants.

*M. Rémy Destraz, président de la Haute-Brove*, propose, pour ne pas trop grever le budget de la FVA, de supprimer l'indemnité donnée aux délégués. Cette proposition est admise et sera portée à l'ordre du jour de l'assemblée 2002. Il nous informe qu'il est propriétaire du site internet [www.apiculture.ch](http://www.apiculture.ch) et que, par la suite, il va le léguer à la FVA.

A 16 h 20, le président clôt l'assemblée, puis nous partageons un agréable apéritif offert par la commune de Maraçon.

Un grand merci à la commune de Maraçon pour son chaleureux accueil et à Rémy Destraz, ainsi qu'à la section de la Haute-Broye, pour l'organisation de cette journée.

Un rapport détaillé de cette assemblée est à votre disposition auprès de votre président de section.

**Le secrétaire : B. Cherpillod**

## À VENDRE **nucléïs**

Reines carnioliennes fécondées  
en station.

**Roland Fontannaz,**  
ch. de l'Etang 10, 1094 Paudex,  
tél. (021) 791 3486.

## À VENDRE **rucher démontable**

de 24 ruches DB habitées, sélection  
carniolienne, plus abeilles sur cadres  
DB et tout le matériel d'exploitation,  
d'extraction et d'élevage de reines.

**Victor Jeanbourquin,**  
route de Tramelan 1,  
2710 Tavannes, tél. (032) 481 1602.

